

POUR LE RESPECT DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES du BASSIN D'ARCACHON

Associations signataires

Défense et Promotion de Pyla-sur-Mer. Les Amis des Plantes du Pays de Buch La SABLINE. Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces St-Brice. AVECICM-Environnement Val de l'Eyre. Bassin d'Arcachon Écologie. Bien Vivre au Las. Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA). Les Amis du Littoral Nord-Bassin d'Arcachon. Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret. Quais et Cabanes de Gujan-Mestras. Scaph Pro. SEPANSO Gironde. Vigidécharges Audenge-Marcheprime. Bassindarcachon.com

Le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre est constitué d'espaces naturels d'exception, riches et fragiles, étroitement interdépendants ; il nécessite une attention particulière ainsi qu'une démarche éminemment protectrice.

Ce sont ces richesses naturelles qui confèrent au Pays de Buch une qualité de vie exceptionnelle ainsi qu'un large prestige, source de revenus pour le Pays.

Par conséquent, les atteintes à l'Environnement, qui aboutissent à la réduction ou à l'artificialisation des espaces naturels, constituent une double menace pour la biodiversité et pour l'économie locale.

AUCUN DÉVELOPPEMENT NE PEUT ÊTRE CONÇU SANS QU'UNE PLACE CENTRALE SOIT FAITE À LA PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DES TERRITOIRES NATURELS ET À LEUR RÔLE POUR LA PRÉSERVATION DU VIVANT.

1

LA COURSE AU LITTORAL

La question démographique au centre de toutes les problématiques

La croissance démographique du Pays de Buch est connue pour être trois fois supérieure à celle du département. Il faut aussi compter avec une population résidente estivale allant jusqu'à 400 000 personnes.

Cette "course au Littoral" induit un sur-développement inconsidéré, une extension effrénée de l'urbanisation et des infrastructures, causes majeures de dégradations et d'appauvrissement de l'Environnement.

De tels excès aboutissent à une saturation des espaces, des routes, du réseau d'eaux usées, de la gestion des déchets et de l'empreinte écologique que subit ce Pays. Ils entraînent des pollutions de toutes sortes : pollution de l'air, de l'eau, des sols, pollution auditive, pollution lumineuse...

Ce développement débridé ne saurait être absorbé par le milieu terrestre ni par l'espace maritime.

Le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre n'a pas la capacité d'accueillir une croissance illimitée : il est plus que temps de réfléchir à cette problématique cruciale et de déterminer globalement, ainsi que commune par commune, des seuils de capacité d'accueil.

2

LA SUR-URBANISATION

La nécessité de réguler l'étalement urbain

Découlant directement de la course au Littoral, la sur-urbanisation repousse sans cesse la limite des espaces naturels. Elle est un élément puissamment destructeur d'Environnement; elle condamne les coupures d'urbanisation –derniers poumons verts, les espaces vacants de la frange littorale, les corridors biologiques nécessaires à la circulation faunique. Elle rend ainsi exsangues les populations animales.

Le sur-développement urbain doit, sans délai, être régulé par le biais d'une politique volontariste de sauvegarde des territoires.

Dans ce but, la logique impose d'ordonner les interventions :

1. établir des diagnostics environnementaux complets;
2. actualiser le Schéma de Mise en Valeur de la Mer et, conjointement, élaborer sans tarder le Schéma de Cohérence Territoriale ;
3. conformer à ces données les Plans d'Aménagement et de Développement Durable, puis les Plans Locaux d'Urbanisme, en préservant les ultimes coupures d'urbanisation et en protégeant les espaces naturels remarquables jusqu'ici oubliés.

À l'heure actuelle, cette exigence est transgressée : le Schéma de Cohérence Territoriale est en voie de se subordonner à des PLU souvent destructeurs d'Environnement, ce qui est profondément illogique et néfaste.

La sauvegarde du milieu impose de corriger ces dysfonctionnements.

Un habitat plus respectueux de l'Environnement

Afin de sauvegarder les derniers territoires naturels, l'habitat humain ne peut que se conformer à la pénurie d'espace ; dans cet esprit, la densification doit se substituer à l'étalement urbain.

Un pourcentage considérable de territoire est occupé par les résidences secondaires, dont beaucoup ne sont fréquentées que quelques semaines par an.

Ceci concourt à l'inflation des prix de l'immobilier et à l'extension urbaine.

Sur le long terme, des solutions incitatives pourraient être envisagées, favorisant, ponctuellement, l'installation de résidences partagées.

Compte tenu des contraintes énergétiques, il est crucial que l'habitat, individuel ou collectif, intègre désormais systématiquement les notions de Haute Qualité Environnementale, d'économies des énergies et des ressources et un maintien maximal du patrimoine arboré.

Il s'agit donc de favoriser, à tous niveaux, un habitat économe et respectueux de l'Environnement.

La nécessité du logement social

Pour réduire les flux de migrations journalières et afin que les résidents permanents puissent accéder aux logements, il est indispensable d'initier un partenariat avec les propriétaires privés ou sociaux, intégrant un pourcentage significatif de logements sociaux dans chaque opération foncière.

3

UN ENVIRONNEMENT NATUREL

La nécessaire conservation des espaces naturels

La flore et la faune sont étroitement dépendantes de leur biotope ; le nécessaire maintien et l'utile restauration de la diversité biologique sont l'un des enjeux majeurs de la préservation des écosystèmes vis-à-vis de l'emprise humaine.

Les espaces naturels résiduels ont tous par urgente nécessité, quelles que soient leurs

superficiers, la fonction première de sauvegarder la richesse de la vie sauvage.

Le développement, qu'il soit urbain ou touristique, doit respecter les différents dispositifs de protection : EBC, Sites Inscrits, Sites Classés, Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF), Zones de Prémption des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), Natura 2000, réserves naturelles, et dans le futur, vraisemblablement la Convention Ramsar (protection des zones humides).

Les corridors biologiques, indispensables à la survie de la faune, sont les espaces par lesquels les populations animales se déplacent et accèdent aux ressources vitales. Leur sauvegarde, leur consolidation ou leur restauration doivent être assurées.

Souvent méprisés, ces impératifs de protection doivent être pris en compte à tous niveaux et, bien évidemment, dans les documents d'urbanisme.

4

LA FLORE ET LA FAUNE

L'urgence de restaurer la biodiversité

L'incontournable constat du recul de la biodiversité terrestre et marine dans le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre impose d'admettre que le développement n'a, jusqu'à présent, pas été réellement compatible avec la sauvegarde de l'Environnement.

C'est par l'examen de la croissance ou de l'érosion de la diversité biologique (flore et faune) que l'on peut juger des initiatives favorables ou non au milieu.

La biodiversité est ainsi appelée à devenir le « baromètre » permettant d'anticiper et mesurer l'impact des actions humaines.

La richesse naturelle doit faire l'objet d'une protection accentuée ; les espaces vitaux pour le maintien des équilibres biologiques ou présentant un intérêt écologique doivent être préservés.

La restauration de la diversité du vivant devrait être au fondement d'une démarche d'amélioration continue des actions humaines.

Un écosystème riche et équilibré accueille nombre d'espèces animales qui s'entre-régulent.

La destruction systématique d'insectes perturbateurs aboutit à la perte d'une foule d'autres espèces et aboutit à un grave appauvrissement faunique. La préférence pour la restauration des équilibres biologiques naturels doit être affirmée et concrètement favorisée.

Censée favoriser la gestion du capital cynégétique, la destruction de certaines espèces prive la nature de prédateurs jouant un rôle majeur dans la santé des écosystèmes et le maintien de la biodiversité.

En contribuant au fonctionnement naturel de la chaîne alimentaire et en éliminant en priorité les individus les plus faibles, ces carnassiers et nécrophages équilibrent et assainissent les populations animales.

Seule la volonté d'exercer un contrôle absolu aboutit à faire qualifier de « nuisibles » certains prédateurs ; il est de la responsabilité des diverses autorités de veiller à la sauvegarde de la diversité biologique sous tous ses aspects.

5

LES RESSOURCES

Le souci d'être économes

Le développement perpétuel induit une exploitation irraisonnée et toujours croissante du milieu et des ressources. Pourtant, ni l'un ni l'autre ne sont illimités.

Une réelle volonté politique globale est nécessaire pour amener le public, les entreprises, l'agriculture, etc. à économiser l'espace, l'eau, les énergies et à développer des énergies alternatives, renouvelables et non-perturbatrices des milieux.

Une ressource telle que la géothermie mérite d'être examinée et ce d'autant qu'elle implique une salubre densification de l'habitat. L'énergie solaire réclame également un très grand intérêt.

6

L'EAU VITALE

Sauvegarder l'eau douce

L'eau disponible dans la nature – rivières, lacs, canaux, crastes, sources – est un lieu de vie, de reproduction et de protection pour toute la faune aquatique et semi-aquatique. Elle constitue le nécessaire abreuvoir de la faune terrestre.

Essentielle pour toute vie, l'eau est donc un facteur écologique majeur. Mais cette ressource décroît constamment : les cycles de sécheresse, aggravés par le réchauffement climatique, s'accroissent, en durée comme en intensité.

Nombre de points d'eau tarissent : le Pays de Buch est devenu le Pays de la Soif.

L'artificialisation des sols, par son impact négatif sur l'écoulement et la pollution des eaux pluviales, affecte aussi cette ressource.

La question de l'eau est prioritaire et impose la mise en œuvre d'urgentes démarches de sauvegarde :

- économiser l'eau à tous niveaux -eau potable, eau des puits de jardin ;
- prendre soin des eaux pluviales, de leur écoulement, de leur récupération ;
- éviter l'artificialisation des berges des plans d'eau, des canaux, des crastes et des sources; préserver l'accès à l'eau pour la faune sauvage ;
- combattre les pollutions des eaux douces ;
- empêcher le comblement des cours d'eau, la destruction ou l'atterrissement des zones humides ;
- favoriser l'« effet oasis» résultant de l'influence climatique et de l'évapotranspiration des zones boisées.

Le facteur écologique eau est crucial : il faut veiller de toutes les manières possibles à sa préservation.

Préserver les zones humides

Les marais, les prés salés, sont des espaces naturels très riches, porteurs d'une flore et d'une faune spécifiques et rares: ils constituent de précieux sites de nidification et accueillent nombre d'espèces protégées et d'intérêt communautaire.

Ils jouent un rôle clef dans la régulation des eaux et la prévention du risque inondation.

Lorsque cela est utile, la lutte contre l'atterrissement des zones humides peut venir renforcer leur intérêt écologique.

Il est important, au titre de la Loi Littoral, de préserver ces espaces remarquables.

Veiller à la salubrité de l'eau marine

Tous les écoulements polluants issus du bassin versant influent sur le devenir des eaux marines. Des précautions portées aux eaux douces, dépend étroitement la qualité des eaux salines et des activités économiques s'y rapportant : ostréiculture, baignade, etc.

Ainsi, il est urgent d'apporter une attention particulière aux terres agricoles, sylvicoles et aux jardins, pour réduire les pesticides ou nitrates qui s'en écoulent.

De même, la récupération des produits dangereux et le contrôle des lixiviats issus des décharges – officielles ou non- doivent être parfaitement assurés.

La conformité du Wharf de la Salie vis-à-vis des normes européennes devrait être réalisée. Ses déversements et leurs conséquences sur le milieu devraient être étroitement surveillés.

Les activités nautiques, particulièrement lorsqu'elles sont motorisées, génèrent inévitablement des pollutions : eaux noires et eaux grises, hydrocarbures, peintures pour l'entretien des coques, etc. Les vases portuaires qui en résultent recèlent nombre de substances bio-accumulatrices nocives: le clapage en mer doit en être définitivement interdit et leur traitement, en inertant les particules toxiques, doit devenir exemplaire.

Le problème des bateaux ventouses, véritables résidences secondaires dont l'impact sur la salubrité des eaux est considérable, doit être résolu.

Les crises ostréicoles répétées n'illustrent que trop l'influence des pollutions extérieures et la fragilisation du Bassin d'Arcachon : le développement du nautisme devrait favoriser la voile et l'aviron ; le stockage des bateaux doit désormais être largement assuré à terre.

Les initiatives à venir auront le rôle d'instaurer une action cohérente de préservation des eaux marines.

Protéger la pêche, l'ostréiculture, la biodiversité marine

La pêche intra-Bassin et l'aquaculture se doivent de préserver la ressource halieutique, la diversité biologique marine et l'ostréiculture.

À cette fin, et comme l'impose le Schéma de Mise en Valeur de la Mer, tout développement de l'aquaculture doit être précédé d'une étude d'impact conduite par des scientifiques (Ifremer, Pôle maritime d'Arcachon...).

Les actions et installations visant à la restauration de la biodiversité marine ont tout lieu d'être encouragées.

7

L'ACCAPAREMENT DES TERRITOIRES

Respecter la valeur intrinsèque des biotopes

Les territoires les plus sensibles, les plus remarquables au plan paysager, écologiquement les plus précieux sont les plus attractifs mais aussi les plus fragiles.

À l'heure actuelle, le public est admis, sans incitation particulière ni aménagement nuisible, sur la plupart des espaces naturels.

Mais l'insistance quasi-systématique sur les possibles "fonctions récréatives" associées aux divers biotopes, est éminemment inquiétante et va le plus souvent à l'encontre de la sauvegarde de leur intérêt floristique et faunique.

Cette "valorisation" se traduit presque invariablement par l'accaparement invasif, l'artificialisation des territoires, une nuisible sur-fréquentation des milieux, des comportements inappropriés et non-respectueux de la nature, un accroissement du risque incendie, des pollutions de toutes sortes et un dramatique recul de la flore et de la faune.

Les exemples ne manquent pas pour illustrer l'appauvrissement biologique résultant de tels choix.

Le Pays du Bassin d'Arcachon subit une pression démographique et touristique extrême, accentuée

par l'explosion du temps dédié aux loisirs ; les espaces naturels subissent douloureusement cet afflux.

Les écosystèmes ont une valeur intrinsèque et majeure: leur rôle en tant qu'habitats et réservoirs de diversité biologique. Ils doivent, à ce titre, être préservés des dégradations et perturbations participant à l'érosion de la vie naturelle.

Ils n'ont pas vocation à être inexorablement exploités au plan du tourisme-loisirs.

Si la "découverte de la nature" est possible et souhaitable, elle réclame souvent un accompagnement pédagogique.

8

LA FORÊT

La sylviculture ; jardiner la forêt sans l'appauvrir

De larges pans de la sylve du Pays de Buch sont constitués de forêts anciennes, directement issues de la forêt primaire. D'autres, riches de sous-bois variés et denses, évoluent naturellement vers leur climax, un état équilibré et abouti.

Il n'est donc pas de mise de considérer ces bois comme des milieux artificiels.

La sylviculture pratiquée actuellement a attribué à la forêt une fonction exclusivement productiviste, fondée sur

des coupes rases et qui n'a cessé d'imposer la suppression du sous-bois, une très grande fragilisation des sols,

ainsi qu'un important recul de la biodiversité.

D'autres pratiques pourraient, au contraire, être favorables à l'enrichissement des écosystèmes : des abattages de moindre surface, moins perturbateurs, ouvrant le milieu de façon sporadique.

Le maintien de zones de sous-bois, la conservation d'îlots de feuillus, de zones de sénescence comportant des arbres anciens, morts ou creux – extraordinaires réservoirs de nourriture et de sites de nidification – sont assimilables à des actions de génie écologique.

Dans l'optique d'une gestion "bois énergie", les prélèvements, organisés et modérés, sont à orienter vers une utilisation locale afin d'éviter l'extraction de nos ressources pour des profits extérieurs et non prioritaires.

Il est urgent que la sylviculture devienne compatible avec la préservation de la richesse des biotopes et que l'ensemble des forêts du Pays de Buch connaissent des pratiques sylvicoles modérées et respectueuses des sites.

9

L'AGRICULTURE

Sauvegarder une activité traditionnelle

La sauvegarde des espaces agricoles, des bocages, des jardins maraîchers, etc., redoutablement menacés par l'urbanisation, est cruciale pour conserver au Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre son identité originelle et la diversité de ses activités.

La promotion d'une agriculture traditionnelle et de petites surfaces peut être envisagée pour promouvoir une agriculture moins polluante, moins perturbatrice et plus riche en biodiversité.

10

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

La maîtrise routière

Les infrastructures routières et autoroutières ont de lourdes conséquences sur les habitats naturels ; elles consomment énormément d'espace, disjoignent les territoires et aboutissent à l'enfermement des populations animales en empêchant l'indispensable brassage génétique. Gravement polluantes, elles nuisent, ainsi, à la santé.

Alors que le pétrole est presque épuisé et que les exigences de réduction des gaz à effets de serre sont à leur paroxysme, le développement permanent des routes et autoroutes doit être maîtrisé.

Plutôt que de lancer d'ultimes et coûteux chantiers, au profit des seuls groupes de pression pétroliers et de transports routiers, il convient de déployer au plus tôt les solutions alternatives des transports en commun, du transport combiné et maritime.

De telles initiatives doivent, à tous niveaux, être mises en place.

11

LES TRANSPORTS

Vers des modes de déplacements doux

Promouvoir les modes de transports doux, non polluants et silencieux, est essentiel pour la sauvegarde de l'Environnement.

Toutefois, la réalisation de réseaux pédestres et cyclables doit éviter d'empiéter sur les espaces naturels, lesquels sont sensibles, fragiles et déjà soumis à une pression touristique et à une perturbation excessives.

Il est préférable que ceux-ci longent les axes structurants pour permettre des déplacements efficaces et respectueux des écosystèmes.

12

LES DÉCHETS

La révolution du recyclage

La gestion des déchets doit continuer de s'orienter vers une diminution à la source et un recyclage accru.

Dans cette optique, le rejet des sur-emballages et l'instauration de la redevance incitative avec pesée embarquée ne peuvent que s'imposer.

Tous les fermentescibles doivent être valorisés par le compostage ; tous les matériaux recyclables doivent être ainsi valorisés.

La systématisation des bonnes pratiques de recyclage doit être encouragée et mise en œuvre, par les particuliers, les collectivités, les commerces, les entreprises...

Le futur Centre de stockage de déchets ultimes doit faire l'objet d'une concertation exemplaire.

13

LA TRADITION

Un riche héritage

Dans divers domaines, les pratiques traditionnelles ont fait preuve d'une économie de moyens porteuse de résultats. **Loin d'illustrer une reculade, la sauvegarde de l'identité locale, des connaissances et des aspects culturels doit permettre de conserver ou restaurer de bonnes pratiques, respectueuses de l'Environnement.**

La Forêt usagère de La Teste de Buch en est un remarquable exemple.

De même, la langue traditionnelle et originelle du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre, le gascon, est à prendre en compte. **Cette langue fait partie de l'identité locale ; sans elle, une part majeure de l'histoire, des traditions, des savoir-faire et de la transmission serait perdue.**

Après que le Pays de Buch se soit développé de façon ininterrompue depuis plusieurs siècles, il apparaît aujourd'hui nécessaire, non de continuer à penser en terme de développement systématique –qu'il soit « durable » ou non- mais d'envisager un ralentissement, voir une pause ou un recul dans certains domaines afin de léguer aux enfants à naître un territoire viable.

Une réelle et puissante volonté politique est primordiale pour engager concrètement une telle initiative de décroissance ponctuelle.

De même, l'indispensable participation des associations et du public aux réflexions et actions de développement durable passerait utilement par une organisation participative fondée sur des séances d'information, groupes de travail, etc.

Il apparaît fondamental que tout projet (professionnel, touristique, etc.) comporte une étude d'impact complète dite « empreinte » et mesure ainsi le coût écologique des diverses activités humaines.

Il serait intéressant, sur le plan de la restauration de la biodiversité et dans l'esprit de l'Indice Planète Vivante (IPV), de mettre en place une évaluation locale et régulière du type Indice Bassin Vivant (IBV) fondé sur le suivi d'un certain nombre d'espèces représentatives, végétales et animales.

Quant aux démarches relatives aux économies d'énergie, de ressource, aux transports, il est possible de comptabiliser les surfaces construites selon les principes de Haute Qualité Environnementale, les surfaces de panneaux solaires, la croissance du trafic ferroviaire et la décroissance du trafic routier, la décroissance des consommations d'eau et d'électricité, de déchets ramassés, etc.

Les résultats de ces initiatives demandent d'être évalués et d'ouvrir sur de nouveaux objectifs mesurables, afin de développer et poursuivre une action d'amélioration éclairée et continue.

Avril 2007